

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ENLEVEMENT DE DEUX FEMMES DEFENSEURES ET MEMBRES DU MOUVEMENT CITOYEN LA LUCHA DANS LE TERRITOIRE D'UVIRA PAR LES REBELLES DU M23

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-RDC No 0085/12/01/2026

Douala- Uvira, le 12 janvier 2026 : Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC déplorent la situation d'insécurité qui perdure dans les régions en crise, en particulier dans les hauts et moyens plateaux du territoire d'Uvira à l'Est de la RDC.

Les faits :

Le 4 janvier 2026, les nommées BINWA ASANI et ONGWA APILLINE ; femmes défenseuses des droits humains ont été gardées en détention pendant plus de 5 heures dans des conditions inhumaines et contraintes de renoncer à leur démarche visant à s'opposer à la décision brutale des rebelles du M23 de chasser toute la population de leur village parce que celles-ci les mettent à la portée des maladies.

Lors de leurs détentions et avant de s'échapper des mains de ces rebelles, ces femmes défenseuses ont survécu à des atrocités inimaginables, et certaines d'entre elles qui voulaient manifester contre les menaces accrues subies par les femmes défenseuses des droits humains ont été violemment battues dans la rue.

Le 8 janvier 2026, ces deux femmes défenseuses des droits humains ont mobilisé la population de Kalugwe à manifester contre cette décision du M23 demandant à toute la population de vider leurs milieux de vie pour des fins inconnues, ont été surprise par certains agents de renseignement du M23 qui les ont battus en public avant de les amener vers une destination inconnue.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC :

- Sont lourdement attristés par la situation d'insécurité qui perdure en ce moment en RDC avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer ;
- Condamnent avec la dernière énergie les enlèvements, disparitions forcées et les assassinats ciblés perpétrés par les présumés hommes armés sur les Défenseurs des Droits Humains, en particulier sur les dames BINWA ASANI et ONGWA APILLINE ;
- Dénoncent les actes de tortures physiques et morales ainsi que les traitements inhumains et dégradants infligés aux Défenseur(e)s des Droits Humains et journalistes.

En conséquence

Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC :

- Demandent à toutes les parties en conflit le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en ses articles 3 et 5 qui stipulent que : Article 3 : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* », Article 5 « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;
- Exigent que cessent toutes formes d'intimidations à l'endroit des Défenseur(e)s des Droits Humains, en particulier mesdames BINWA ASANI et ONGWA APILLINE enlevées et conduites vers une destination inconnue ;
- Exigent la libération immédiate et sans condition des dames BINWA ASANI et ONGWA APILLINE ;
- Exhortent de continuer à respecter les conventions et instruments régionaux et Internationaux librement ratifiés par la RDC.

À l'Union Africaine, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC recommandent d'exiger aux parties en conflit le respect scrupuleux de :

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
- Le Protocole de Maputo relatif à la protection de la femme ;
- La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG).

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac1.org

REDHAC : Coalition-PAYS-RDC
Coordonnateur : (+243) 999914958